



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 avril 2023

Délibération n° 7-2023

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Thierry JOSSE, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Gérard DUBUCHE, Elisabeth ERARD, Sylvie GUERRAND.

Excusé : Brigitte MARY.

Absents : Pascal DIDTSCH, Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN.

Date de la convocation : 16 mars 2023

Objet :

CCAS

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2023

Exposé des motifs :

Aux termes du Décret n°95-562 du 06 mai 1995, le Conseil d'Administration peut déléguer à sa Présidente une partie de ses attributions.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte des décisions prises entre le 1^{er} janvier et 31 mars 2023.

Délibération :

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995.

Vu la délibération du conseil d'administration n°21-2021 en date 19 octobre 2021 relative aux délégations de compétences,

Compte rendu :

DECISION N°1-2023 portant validation de l'offre de la société « Berger-Levrault » relative à la transposition M57 du CCAS (module et accompagnement) sous SEDIT GF.

DECISION N°2-2023 missionnant Maître MESNILDREY pour la défense des intérêts du CCAS d'un recours en référé.

DECISION N°3-2023 portant résiliation du contrat avec la société ONET concernant le marché de nettoyage

Le Conseil d'Administration prend acte du compte rendu de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

